

DELEG – Direction Clientèle

DELEGATION DE SIGNATURE A MME NANCY PRAT ÉPOUSE STEPHANE

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 2-B.25.003 du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Mme Nancy PRAT épouse STEPHANE** exerce les fonctions d'**Adjoint au Responsable Pôle Recouvrement Contentieux**

Donne délégation à **Mme Nancy PRAT épouse STEPHANE** pour signer les actes suivants :

- Les correspondances échangées avec les Juridictions saisies de contentieux locatifs et procédures d'exécution,
- Les actes de désistement requis dans le cadre de la procédure de règlement amiable avec l'Etat consécutive à un retard ou à un refus de l'octroi du concours de la force publique,
- Les plans d'apurement de dettes proposés par la Banque de France dans le cadre des dossiers de surendettement,
- Les correspondantes courantes liées à l'activité de son service.

Marseille, le 27 mars 2025

Adjoint au Responsable Pôle
Recouvrement Contentieux

Nancy PRAT épouse STEPHANE

Le Directeur Général par Intérim

Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 2/04/25